

### **31 - Cession de trois parcelles de terrain à la CAGB - Zone Nord de l'opération d'aménagement Portes de Vesoul**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Le Conseil Communautaire du Grand Besançon a, par délibération du 14 décembre 2001, déclaré d'intérêt communautaire l'opération d'aménagement dite des Portes de Vesoul.

La CAGB envisage aujourd'hui d'aménager en régie une partie du secteur Nord, en surplomb de la voie de contournement. Cet aménagement nécessite l'acquisition de trois parcelles appartenant à la Ville de Besançon cadastrée section NZ n° 67, OP n° 195p et OP n° 213p sises rue Camille Flammarion.

D'une contenance totale de 7 158 m<sup>2</sup>, ces terrains sont classés en zone 2AUy du PLU. Ils permettront la création de deux lots destinés notamment à l'accueil d'un «éco-pôle» qui fonctionnera en lien avec le Lycée Pâris.

En conséquence, il est proposé de céder ces trois parcelles au prix correspondant à l'estimation de France Domaine soit 42 948 € (6 €/m<sup>2</sup> x 7 158 m<sup>2</sup>).

Les frais d'actes seront pris en charge par la CAGB.

Ces terrains communaux sont enregistrés à l'inventaire comptable sous le numéro BAT-P66209.

#### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 18 juillet 2011.*